Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL2026_004-DE

le Guilvinec
vue sur océan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 6 février 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Christian BODERE, Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal GODEC, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Françoise LE GOFF, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Evelyne CIPRIANO, M. Antoine DEFANTE.

Excusés : M. Thomas BIET, Mme Danièle GLEHEN, M. Johan GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 20

Affectation du résultat du budget principal 2025

Del2026-004 – Nomenclature : 7-1. Finances locales – Décisions budgétaires

Rapporteur : Monsieur Daniel LE BALCH

Le rapporteur explique qu'après avoir constaté les résultats de fonctionnement et d'investissement de la commune, il convient de les affecter à l'exercice suivant pour que le budget primitif 2026 les prenne en compte.

Constatant que le compte financier unique de la commune fait apparaître :

- Un excèdent de fonctionnement de : 853 187,96 €
- Un déficit d'investissement de 475 213,76 €

Vu l'avis favorable de la commission de finances réunie le 4 février 2026,

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260206-DEL2026_004-DE

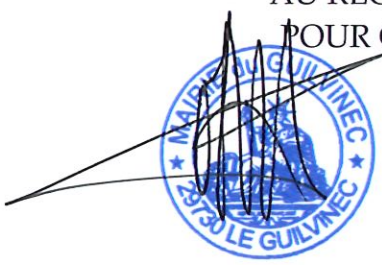
Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Affecte les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 853 187,96 €
- Report en fonctionnement R 002 : 0 €

Fait au Guilvinec, le 9 février 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com